
Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en gestion)

6

Directeur(trice): Dorra Skander
CPPC - Sécurité publique

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

6**3****6**

Grade: Bachelier ès arts (B.A.)

Crédits: 90

Présentation

Le baccalauréat en sécurité publique est un programme de perfectionnement qui s'adresse à tous les policiers du Québec. Ce programme marque une première dans le réseau universitaire québécois puisqu'il repose sur la collaboration entre deux maîtres d'œuvre : l'université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Il implique aussi toutes les universités québécoises francophones qui ont accepté de mettre en commun leurs différentes expertises pour contribuer au perfectionnement des policiers à la grandeur du territoire québécois.

Les universités qui participent au programme du baccalauréat en sécurité publique sont les suivantes :

- Université Laval
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec en Outaouais
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec Télé-Université
- HEC Montréal
- École Polytechnique de Montréal

Construit sur un modèle de programme gigogne, la structure du baccalauréat en sécurité publique prévoit l'introduction de blocs de cours, de portions de programme, de microprogrammes ainsi que certains programmes de certificats préalablement identifiés dans chacune des universités partenaires et intégrés en un tout cohérent répondant aux objectifs de formation de l'étudiant et de l'organisation policière pour laquelle il travaille.

En voici la liste :

UQTR

- Microprogramme de premier cycle en gestion policière (9006)
- Microprogramme de premier cycle de formation initiale en enquête policière (9598)
- Microprogramme de premier cycle en enquête (0998)
- Certificat en enquête policière (4698) - Certificat en intervention policière (4798)
- Certificat en gestion de la sécurité publique (profil gestion policière) (4528)

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Hiver, été et automne.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Particularités

Le formulaire d'admission est disponible en suivant ce lien. Il est à compléter ainsi que les autres documents demandés (certificat de naissance, diplôme d'études collégiales ou attestations d'expérience, etc.) et doivent être expédiés par courriel à

l'adresse : formuniv@enpq.qc.ca

Études au Québec

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières ou leur équivalent.

Et

Être à l'emploi d'un corps de police reconnu par l'ENPQ à titre de policier. **

Base expérience

Être à l'emploi d'un corps de police reconnu par l'ENPQ à titre de policier.**

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission toutes les attestations ou autres pièces pouvant établir qu'il possède l'expérience requise. Les responsables du programme pourront également exiger du candidat admissible des activités d'appoint susceptibles de l'aider dans la formation qu'il entreprend.

**En raison du contenu de certaines activités, l'étudiant qui n'est plus à l'emploi d'une organisation policière, d'un organisme gouvernemental ou d'un ministère œuvrant en sécurité publique pourrait être exclu du programme.

Pour s'inscrire à l'UQTR, l'étudiant doit choisir les cours tel qu'indiqué dans la description du programme et procéder à son inscription sur le portail étudiant. Les cours dont le code contient les lettres UNV ainsi que les cours exclusifs débutant par les lettres LAV, POL et SHE ne sont pas disponibles à l'UQTR. Ils pourront être suivis dans une autre université partenaire.

Pour connaître les modalités d'inscription à des cours d'une autre université cliquer sur suite. Les cours débutant par les sigles PPU et CRI sont exclusifs et font l'objet de réservation de place à l'ENPQ.

Pour s'inscrire dans l'une des universités partenaires autres que l'UQTR, l'étudiant doit choisir les cours tel qu'indiqué dans le tableau mentionné précédemment et s'inscrire en cliquant sur le lien Autorisation d'études hors établissement.

Il est important de noter que les cours portant le sigle commençant par « PPU » ou « CRI » sont des cours offerts à l'École nationale de police du Québec sur une période intensive.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (63 crédits)

ADM1010	Management des organisations
ADM1065	Gestion financière
ADM1085	Introduction à la gestion de la sécurité publique
CRI1003	Éléments en enquête policière
DRT1003	Droit du travail
GPE1004	Gestion renouvelée des ressources humaines
GPE1012	Comportement organisationnel : l'individu
GRH1006	Gestion du rendement au travail (GPE1004)
PAF1011	Introduction à la gestion de projet (ADM1010 ou GRL1002)
PPU1040	Activité d'immersion à la fonction du cadre de premier niveau
PPU1045	Activité synthèse - fonction de direction d'une organisation policière (6 crédits)
PPU1046	Activité d'intégration en gestion policière (6 crédits)
PSD1043	Psychologie du développement humain
PSI1007	Psychologie industrielle (GPE1004)
REI1002	Administrer la convention collective
SOL1017	Communication politique : espace public, médiatisations et enjeux du numérique
UNV1001	Multiethnicité

UNV1041 Éthique
UNV1042 Leadership

Cours optionnels (18 crédits)

L'étudiant doit suivre 3 crédits parmi les cours suivants :

CRI1019 Supervision d'enquête
PPU1039 Supervision de patrouille

L'étudiant choisit quinze crédits parmi les cours suivants (15 crédits) :

ADM1064 Séminaire de gestion des ressources humaines (GPE1004)
CRI1027 Principes généraux en enquête policière
GPE1003 Comportement organisationnel : groupes et équipes de travail (GPE1012)
GPE1005 Comportement organisationnel : changement et intervention (GPE1003 ou GPE1004)
GPE1007 Gestion de la santé et sécurité au travail (GPE1004)
MTL1053 Analyse criminologique : enquête policière (GSP2600Z)
REI1001 Relations industrielles : défis et perspectives
SEX1006 Déviances et agressions sexuelles
SEX1010 Violence interpersonnelle, agressions sexuelles et victimologie
UNV1006 Economie publique I
UNV1010 Management et comportement organisationnel II
UNV1017 Gestion des ressources humaines I
UNV1025 Communication I
UNV1031 Relations de travail II
UNV1039 Introduction aux peuples autochtones du Canada
UNV1040 Anthropologie des Amérindiens

Cours complémentaires (9 crédits)

L'étudiant choisit neuf crédits de cours complémentaires sur approbation des responsables de programme.

Autres renseignements

Pour obtenir de l'information au sujet des programmes en sécurité publique, veuillez communiquer Madame Renée Bastien à l'École nationale de police du Québec, 350, rue Marguerite-D'Youville, Nicolet (Québec) J3T 1X4, (819) 293-8631 poste 6453.

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours PPU1040 Activité d'immersion à la fonction du cadre de premier niveau (3 crédits), l'étudiant doit avoir réussi les cours suivants: PPU1039 Supervision de patrouille ou CRI1019 Supervision d'enquête, ADM1010 Management des organisations, GPE1012 Comportement organisationnel : l'individu, GPE1004 Gestion renouvelée des ressources humaines et UNV1041 Éthique.

Pour s'inscrire au cours PPU1046 Activité d'intégration en gestion policière (6 crédits), l'étudiant doit avoir réussi les cours suivants: PPU1039 Supervision de patrouille ou CRI1019 Supervision d'enquête, ADM1010 Management des organisations, DRT1003 Droit du travail, GPE1004 Gestion renouvelée des ressources humaines, GPE1012 Comportement organisationnel : l'individu, GRH1006 Gestion du rendement au travail, PPU1040 Activité d'immersion à la fonction de cadre de premier niveau et UNV1041 Éthique.

Équivalences et reconnaissance des acquis

En vertu des collaborations établies entre l'École nationale de police du Québec et l'UQTR lors de la création des programmes, une reconnaissance d'acquis pouvant aller jusqu'à un maximum de 12 crédits de cours est accordée, selon le programme d'études concerné, aux étudiants qui ont réussi le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG).